



## Porcelets et porcs 2019 : actualisation de la couverture d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Une nouvelle étude de coût de production visant à actualiser la couverture d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) dans les produits Porcelets et Porcs a été entérinée par le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec (FADQ) le 14 décembre 2018.

### Nouvelle étude de coût de production du porc

Ce nouveau coût de production remplace le précédent qui datait de 2012 et s'applique à compter de l'année d'assurance 2019. L'étude du coût de production, basée sur l'année 2017, a été réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) auprès de 61 entreprises porcines spécialisées. Rappelons que le CECPA est un organisme indépendant, dont le conseil d'administration est formé de représentants de l'Union des producteurs agricoles, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de la FADQ.

Un comité de travail sectoriel composé de représentants des Éleveurs de porcs du Québec, du MAPAQ et de la FADQ a été constitué dès le début de l'étude de coût de production afin de suivre le déroulement des travaux et d'assurer le respect des règles méthodologiques. En outre, les conclusions de l'étude portant sur les entreprises porcines de grande taille ont été prises en compte. Ainsi, la population admissible est composée des entreprises spécialisées de type naisseur-finisieur possédant entre 23 et 3 000 truies et représente 44 % de la production assurée.

**La nouvelle étude établit donc un portrait actualisé et représentatif des coûts de production des fermes porcines québécoises.**

### Ajustements apportés au revenu stabilisé en 2019

À partir des analyses réalisées par le CECPA en conformité aux méthodologies entérinées par son conseil d'administration, des correctifs ont été apportés aux résultats de l'enquête 2017 afin de refléter la réalité d'un coût de production en situation normale :

- le coût d'acquisition des porcheries a été ajusté afin de contrer le vieillissement des actifs « bâtiments porcins » et des actifs « équipements fixes » observés entre l'étude de 2012 et celle de 2017. On estime à 1,61 \$/100 kg l'impact à la hausse de cet ajustement;

- les subventions reçues ponctuellement dans le cadre de la Stratégie d'adaptation ont été retirées du calcul du coût de production. On estime à 0,13 \$/100 kg l'impact à la hausse de cet ajustement.

Ces ajustements représentent au total un impact à la hausse sur le coût de production de près de 1,74 \$/100 kg.

### Impact net du nouveau coût de production pour les fermes porcines

L'impact net du nouveau coût de production en 2019 est calculé sur la base des résultats actuels de l'étude. Au net, l'application de la nouvelle ferme type représentera une diminution de 2,87 \$/100 kg et 34,47 \$/truite pour les entreprises.

Paramètres	Naisseur-finiisseur (\$/100 kg)	Produit Porcs (\$/100 kg)	Produit Porcelets (\$/truite)
Impact sur les <u>compensations brutes</u> <sup>1</sup>	6,73		
Moins diminution prévue des contributions ASRA en 2019 vs 2018	2,24	1,43	17,23
<b>Impact net sur les liquidités des entreprises en 2019</b> <sup>2</sup>	<b>4,49</b>	<b>2,87</b>	<b>34,47</b>

<sup>1</sup> On utilise ici l'impact sur les compensations brutes plutôt que sur les compensations nettes (2/3) étant donné que l'on doit soustraire l'effet de la baisse prévue des contributions (1/3).

<sup>2</sup> L'impact net de 4,49 \$/100 kg pour le naisseur-finiisseur est réparti selon un ratio 64 % : 36 % entre les ateliers Porcs et Porcelets.

### Travaux supplémentaires en 2019

À la suite de constats observés par le CECPA au cours de la présente étude, la FADQ entreprendra des travaux supplémentaires, afin de :

- suivre l'évolution des investissements effectués chez les entreprises de l'étude quant aux normes sur le bien-être animal;
- suivre le processus de transition de la population de l'échantillon;
- suivre l'évolution des primes sur les ventes de porcs en vue des indexations annuelles.

Par ailleurs, des travaux concernant la rémunération des exploitants-propriétaires (salaire de l'ouvrier spécialisé SOS) et la main-d'œuvre familiale seront également entamés en 2019. Ces travaux s'adressent à l'ensemble des secteurs couverts au programme ASRA.

### Prélevés pour les activités de recherche et de promotion

Les montants des prélevés versés au plan conjoint afin de supporter spécifiquement les activités de recherche et de promotion des produits sous ASRA seront réintroduits dans le calcul de revenu stabilisé. On évalue l'impact de cet ajustement à un montant de l'ordre de 0,45 \$/100 kg, qui amènera l'impact net à 4,04 \$/100 kg.

L'étude de coût de production Porcelets et Porcs sera disponible en janvier sur le [site du CECPA](#).